



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le
27/07/2023	28/07/2023	27/07/2023
n°033-243300316-20230 727-23METPP00786-AR		

Direction Générale de l'Aménagement
Direction de l'Urbanisme
Service du projet urbain

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Villenave d'Ornon – Site de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué – Ouverture de la concertation réglementaire

Vu les articles L 103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération 2023-9 du 26 mai 2023 portant l'ouverture d'une concertation pour le projet d'opération d'aménagement du site de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué situé à Villenave d'Ornon,

Vu les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'opération d'aménagement, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n'ayant pas précisé la date d'ouverture de cette concertation, il revient au Président de la fixer,

Considérant que le Président peut également préciser les modalités de la concertation,

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 DATE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

L'ouverture de la concertation relative au projet d'opération d'aménagement du site de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué situé à Villenave d'Ornon est fixée au 4 septembre 2023.

Article 2 INFORMATION DU PUBLIC

Le public sera informé de cette date et des modalités de la concertation par un avis publié dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Villenave d'Ornon, au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site

internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Article 3 RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC

Le public sera informé des dates de réunions publiques selon les mêmes modalités de publicité.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le **27 JUIL. 2023**

Le Président de Bordeaux Métropole
Alain ANZIANI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anziani', written over a large, stylized letter 'J'.